



## Fédération Nationale des Syndicats Autonomes

DES REPRÉSENTANTS, COMMERCIAUX, AGENTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS DE LA VENTE (fondée en 1909)

Chambre de Commerce et d'Industrie, 16 place Jourdan, 87000 Limoges · 06 07 53 95 43 · jean-marie@peyrelade.fr  
www.syndicat-vrp-commerciaux.com · federationvrp@outlook.com · Facebook : Syndicat des VRP et Commerciaux

### Bulletin d'adhésion et appel de cotisation

2027

À retourner à : Syndicat des VRP et des Agents commerciaux, Chambre de Commerce et d'Industrie, 16 place Jourdan, 87000 Limoges

#### 1 VOS COORDONNÉES

NOM ET PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE MAIL

TÉLÉPHONE

PROFESSION ET STATUT

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

PRODUITS VENDUS

#### 2 VOTRE COTISATION

| CHOIX                    | CATÉGORIE                          | COTISATION | COÛT RÉEL APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT |
|--------------------------|------------------------------------|------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Cotisation normale                 | 115 €      | 39,10 €                        |
| <input type="checkbox"/> | Cotisation jeune (moins de 30 ans) | 50 €       | 17,00 €                        |
| <input type="checkbox"/> | Cotisation retraité                | 60 €       | 20,40 €                        |

**66 % de crédit d'impôt.** Le coût réel indiqué tient compte du crédit d'impôt sur les cotisations syndicales. Il s'applique que vous soyez imposable ou non : si vous n'êtes pas imposable, la somme vous est remboursée par l'administration fiscale.

#### 3 VOTRE RÈGLEMENT

☐ Par chèque

À l'ordre du Syndicat des VRP, joint au présent bulletin.

☐ Par virement

IBAN **FR76 1871 5001 0108 0020 6380 350**

#### 4 VOTRE SIGNATURE

Je déclare adhérer à la **Fédération Nationale Forces de Vente** pour l'année 2027 et je règle ma cotisation selon les modalités indiquées ci-dessus.

SIGNATURE

FAIT À

LE

**Comment obtenir le crédit d'impôt ?** Il vous suffit de déclarer le montant payé sur l'imprimé 2042 RIC1, case 7AC, 7AE ou 7AG selon votre situation (cotisations syndicales des salariés et des pensionnés). Si vous êtes aux frais réels, vous devez l'inclure dans vos frais.

**Pourquoi une cotisation ?** Nous sommes tous bénévoles, ce qui n'enlève rien à notre compétence, mais le syndicat a des frais : loyer, assurance, papeterie, site internet. Votre cotisation finance l'intégralité de notre action.

Les informations recueillies sur ce bulletin sont destinées au seul usage du syndicat, pour la gestion de votre adhésion. Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en écrivant à federationvrp@outlook.com.